

Études & Résultats

DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES, DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES



JUIN
2015
NUMÉRO
0918

L'hébergement social, hors urgence : plus de 81 000 personnes sans logement accueillies en établissements

Un tiers des 81 000 personnes accueillies en 2012 dans l'hébergement social, hors urgence, ou le logement adapté ont moins de 18 ans. Les familles regroupent 61 % des personnes hébergées. La sortie de structures d'hébergement recouvre un cinquième des motifs d'admission. La perte d'un logement suite à des difficultés économiques, l'insalubrité ou le surpeuplement représentent 14 % de ces motifs, en hausse de 6 points par rapport à 2008 ; les demandes d'asile 26 %, comme en 2008.

Fin 2012, la moitié des adultes hébergés sont des actifs, dont trois cinquièmes sont au chômage. Parmi les inactifs, 37 % sont dans l'impossibilité administrative ou médicale d'exercer une activité professionnelle (27 % en 2008).

42 % des personnes hébergées n'ont aucune ressource financière, soit 13 points de plus par rapport à 2008. Du fait de l'importance du nombre d'inactifs et de chômeurs, 27 % d'entre elles perçoivent le revenu de solidarité active, un taux de couverture faible lié à la présence d'étrangers qui ne satisfont pas la condition de résidence. Toutefois, 18 % des personnes hébergées déclarent un revenu du travail ou de stage.

31 % des personnes sorties au cours de l'année 2012 accèdent à un logement autonome et 9 % bénéficient d'un logement accompagné. 20 % des sorties n'ont pas de solution de logement.

Emmanuel Pliquet (DREES)

Fin 2012, les établissements d'accueil pour adultes et familles en difficulté sociale hébergent 81 300 personnes¹, hors hébergement d'urgence². Plus de quatre personnes sur dix sont logées dans les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), près d'un tiers sont hébergées dans le dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés, les autres personnes se partageant entre les « autres centres d'accueil »³, les centres maternels et les maisons relais.

Six personnes hébergées sur dix sont en famille

Les familles, avec ou sans enfant(s), sont globalement très présentes dans les établissements : elles sont près de 15 400 et représentent 42 % des adultes (tableau 1) et 61 % des personnes hébergées en comptant les enfants. Ce résultat est comparable aux situations observées en 2008. Près de 9 000 familles sont monoparentales, soit 30 % des personnes appartenant à une famille avec en moyenne 1,8 enfant par famille. 44 % des mères isolées sont accueillies dans les CHRS, un quart dans les centres maternels – dont elles constituent, avec leurs enfants, 85 % de la population – et 19 % en centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA). La population des pères isolés est marginale. Les familles avec deux parents regroupent 19 % des personnes et comp-

-
- 1.** Pour les concepts et la méthodologie, se reporter au n° 916 d'*Études et Résultats* « Plus de 100 000 places d'hébergement pour les personnes en difficulté sociale ».
- 2.** Fin 2012, 96 755 personnes sont hébergées dans les établissements d'accueil dont 15 458 sur des places d'urgence. Hors urgence, 129 000 personnes ont été hébergées au cours de l'année 2012, certaines d'entre elles pouvant être comptabilisées plusieurs fois.
- 3.** Les « autres centres d'accueil » regroupent des centres d'hébergement d'urgence, les communautés Emmaüs, des centres d'accueil pour toxicomanes et d'autres centres d'accueil dès lors qu'ils ne sont pas conventionnés au titre de l'aide de l'État.

TABLEAU 1

Description des personnes hébergées en établissements, hors urgence

En %

	CHRS*			Autres centres d'accueil*			Maisons relais	Accueil mère-enfants	CADA	Accueil d'urgence des demandeurs d'asile	CPH	Ensemble
	Ensemble	dont insertion	dont stabilisation	Ensemble	dont insertion	dont stabilisation						
Nombre de personnes (en unités)	34 680	31 200	3 190	6 750	2 170	4 020	9 600	5 240	21 560	2 000	1 480	81 300
Hommes	55	54	64	58	55	60	71	29	49	59	50	54
Femmes	45	46	36	42	45	40	29	71	51	41	50	46
Moins de 18 ans	30	31	16	24	35	18	3	58	42	30	43	32
De 18 à 24 ans	15	15	14	11	11	10	2	23	11	13	12	13
De 25 à 34 ans	19	18	20	18	19	17	10	15	25	34	20	19
De 35 à 44 ans	18	17	20	18	16	19	19	4	15	15	15	16
De 45 à 59 ans	16	16	23	22	15	27	48	0	6	7	9	16
60 ans ou plus	2	3	7	7	4	9	18	0	1	1	1	4
Situation familiale												
Hommes isolés	47	45	61	50	39	56	70	0	18	41	17	42
Femmes isolées	18	18	19	18	10	21	24	8	10	8	6	16
Femmes isolées avec enfant(s)	16	17	8	12	16	11	2	85	14	9	11	16
Couple sans enfant(s)	5	5	5	5	6	5	3	0	6	7	3	5
Couple avec enfant(s)	13	14	6	14	26	6	1	6	48	32	59	19
Groupe d'adultes avec ou sans enfant(s)	1	1	0	1	1	1	0	0	4	2	2	1

CHRS : centres d'hébergement et de réinsertion sociale. CADA : centres d'accueil pour demandeurs d'asile. CPH : centres provisoires d'hébergement.

* Pour les CHRS et les autres centres d'accueil, seules les places d'insertion et de stabilisation sont décrites séparément, mais la colonne « ensemble » comprend l'ensemble des places.

Note • Les enfants accompagnés par leurs parents ne sont pas pris en compte dans la situation familiale.

Champ • France entière, situation au 15 décembre 2012, hors hébergement d'urgence.

Sources • DREES, enquête Établissements et services (ES) pour adultes en difficulté sociale 2012.

tent 2,3 enfants en moyenne. 58 % de ces familles sont hébergées dans les CADA et les CPH (centres provisoires d'hébergement), dont elles constituent la majorité des occupants (respectivement 48 % et 59 %). Les autres sont, pour l'essentiel, accueillies en CHRS. Quant aux couples sans enfant, ils représentent 5 % de l'ensemble des personnes hébergées.

À côté des familles, 58 % des personnes hébergées sont seules, pour près des trois quart des hommes. La moitié d'entre elles logent dans les CHRS dont elles représentent 65 % de la population. 27 % sont en maisons relais où elles occupent plus de 94 % des places. Elles sont 10 % dans les

« autres centres d'accueil » où elles constituent 68 % des personnes accueillies. Elles représentent la moitié des personnes dans les centres d'accueil d'urgence des demandeurs d'asile et sont minoritaires dans les CADA (28 % des personnes accueillies) et les CPH (23 %).

45 % des personnes en hébergement social ont moins de 25 ans

La population qui réside dans ces établissements est jeune. La moyenne d'âge est de 27 ans, et de 38 ans en mettant de côté les enfants accompagnés par des adultes. 32 % des per-

sonnes hébergées ont moins de 18 ans (soit 25 800 mineurs), mais 98 % de ces mineurs sont accompagnés par des adultes. Parmi les 13 % de personnes âgées de 18 à 24 ans, la moitié sont isolées, un quart sont des personnes seules avec enfants, 19 % des couples avec enfants et 6 % des couples sans enfant. Au total, 45 % des personnes hébergées ont moins de 25 ans. Pour les seuls publics « adultes », c'est-à-dire hors enfants et jeunes adultes accompagnés par leurs parents, 16 % ont moins de 25 ans et 29 % entre 25 et 34 ans. À l'opposé, les personnes de 60 ans ou plus ne représentent que 4 % des per-

TABLEAU 2

Motifs d'admission et hébergement antérieur des adultes hébergés

En %

	CHRS*			Autres centres d'accueil*			Maisons relais	Accueil mère-enfants	CADA	Accueil d'urgence des demandeurs d'asile	CPH	Ensemble
	Ensemble	dont insertion	dont stabilisation	Ensemble	dont insertion	dont stabilisation						
Motifs d'admission												
Sortie de structure d'hébergement	22	22	21	29	33	29	35	11	0	0	86	20
Perte de logement, logement insalubre ou en surpeuplement	21	22	18	12	11	13	15	25	0	0	0	14
Sortie de la rue	18	16	31	27	12	37	8	5	0	0	5	12
Sortie de service psychiatrique, de prison ou d'autres institutions	12	12	11	8	11	7	22	15	0	0	0	10
Rupture familiale	7	8	4	3	4	3	1	10	0	0	2	4
Violence ou rupture conjugale	3	3	2	2	1	2	3	3	0	0	0	2
Demande d'asile	2	2	2	9	13	2	0	2	100	100	1	26
Autres	15	15	11	10	15	7	16	29	0	0	6	12
Logement antérieur												
Propriétaire, locataire d'un logement	13	13	10	8	11	7	16	11	0	0	1	10
Logé gratuitement ou hébergé dans la famille, chez des amis	23	24	19	14	14	14	12	38	2	2	2	16
Hébergement social, hors urgence, ou logement adapté	12	12	9	11	11	12	38	12	3	0	8	14
Hébergé en CADA	3	3	2	8	23	2	0	1	4	0	64	4
Hébergé en urgence ou en chambre d'hôtel	21	21	23	22	5	26	5	11	66	57	15	28
Établissement (de santé, pénitencier, pour personnes âgées, etc.)	10	10	8	5	6	5	16	18	0	1	2	8
Hébergement de fortune (baraque, squat, etc.), hébergement mobile (caravane, péniche, etc.), sans abri	13	12	23	24	22	26	8	5	5	8	4	10
Autres	5	5	6	8	8	8	5	4	20	32	4	10

CHRS : centres d'hébergement et de réinsertion sociale. CADA : centres d'accueil pour demandeurs d'asile. CPH : centres provisoires d'hébergement.

* Pour les CHRS et les autres centres d'accueil, seules les places d'insertion et de stabilisation sont décrites séparément, mais la colonne « ensemble » comprend aussi les personnes accueillies sur d'autres places.

Note • Les enfants accompagnés par leurs parents ne sont pas pris en compte dans ce tableau.

Champ • France entière, situation au 15 décembre 2012, hors hébergement d'urgence.

Sources • DREES, enquête Établissements et services (ES) pour adultes en difficulté sociale 2012.



4. En 2011, 116 000 personnes âgées de 60 ans ou plus bénéficient de l'aide sociale à l'hébergement et sont logées dans un établissement d'hébergement permanent pour personnes âgées.

5. Source : INSEE, recensement de la population 2011.

sonnes hébergées en établissements. Plusieurs raisons peuvent expliquer ce chiffre, en particulier l'accès aux maisons de retraite⁴ et, surtout, la dureté de la vie dans la rue, les conséquences de l'alcoolisme, des drogues et des violences qui limitent l'espérance de vie.

Les situations selon l'âge diffèrent d'un type d'établissement à l'autre en regard de la spécificité de la structure. Les « autres centres d'accueil », parce qu'ils hébergent moins de familles et que celles-ci sont plus réduites, accueillent moins de mineurs que les CHRS (respectivement 24 % et 30 %) et davantage de personnes de 45 ans ou plus (respectivement 29 % et 18 %). 58 % des personnes hébergées en centre maternel ont moins de 18 ans. Parmi ces mineurs, une personne sur dix est une jeune mère, tandis que les autres pensionnaires sont des enfants accompagnés par leurs parents. Quant aux maisons relais, elles ciblent plutôt des personnes qui ont déjà connu un parcours en structures d'hébergement, les résidents y sont donc nettement plus âgés qu'ailleurs : 48 % ont entre 45 et 59 ans et 18 % ont 60 ans ou plus. Dans les CADA, les CPH ou les centres d'accueil d'urgence des demandeurs d'asile, la présence de nombreuses familles s'accompagne d'une part importante de mineurs (respectivement 42 %, 43 % et 30 %). Les adultes y sont aussi plus jeunes : respectivement 7 %, 10 % et 8 % d'entre eux ont 45 ans ou plus.

Six ressortissants étrangers sur dix sont accueillis par le dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile

Les étrangers représentent la totalité des personnes hébergées en CADA, dédiés aux demandeurs d'asile, et en CPH, destinés aux réfugiés. Au total, parmi les 45 000 étrangers résidant en établissement, 56 % sont accueillis dans ces structures spécifiques. Dans les autres établissements, plus d'un tiers des personnes hébergées sont étrangères, avec 4 % de ressortissants de l'UE et 32 % de personnes originaires d'autres pays. C'est nettement plus que dans la population générale, qui compte 8,7 % d'immigrés (2,9 % de l'UE et 5,8 % hors UE)⁵. Dans les maisons relais, qui prennent

plutôt en charge des personnes ayant des problèmes d'ordre psychique ou psychologique, la population étrangère reste plus présente (12 %) qu'en population générale, mais nettement moins que dans les autres établissements.

Dans près de la moitié des cas, le recours à l'hébergement social relève de difficultés économiques ou sociales

Si le recours à l'hébergement social recouvre diverses réalités, dans 46 % des cas, il reflète des situations difficiles au plan économique ou social qui ne permettent pas aux populations concernées de se maintenir dans un logement ou d'y accéder (tableau 2). C'est 6 points de plus qu'en 2008, avant la crise économique.

En effet, un motif fréquent d'admission au sein des structures d'accueil est la sortie d'un centre d'hébergement (20 % des personnes hébergées fin 2012 contre 16 % fin 2008), indiquant un parcours au sein des institutions d'hébergement sans solutions vers un logement stable.

La perte d'un logement (suite à une expulsion, une vente, une rupture de bail, etc.) et l'impossibilité d'habiter un logement en surpeuplement ou insalubre sont plus fréquents qu'en 2008 (14 % contre 8 %). Traduction de la crise économique, deux cinquièmes des personnes admises pour ces motifs étaient propriétaires ou locataires avant leur entrée dans un centre d'hébergement. Enfin, 12 % des personnes admises vivaient dans la rue, résultat identique en 2008. Ces personnes qui étaient privées de domicile prédominent surtout dans les « autres centres d'accueil » (27 %) et en CHRS (18 %). Elles sont particulièrement nombreuses en hébergement de stabilisation (31 % dans les CHRS et 37 % dans les « autres centres d'accueil »), le rôle de la stabilisation étant justement de sortir de la rue des personnes fortement désocialisées.

À côté de ce premier groupe de populations, d'autres personnes sont hébergées à leur sortie d'un service psychiatrique, de prison ou d'une autre institution (10 % pour ces trois motifs) : elles font face à des difficultés financières, à une incapacité psychologique ou psychiatrique de se stabiliser dans un logement

ou à d'autres difficultés sociales qui leur rendent difficile l'accès au logement. Elles sont particulièrement présentes en maisons relais (22 %), spécialisées notamment dans l'accueil de ces publics, mais aussi en centres maternels (15 %). L'hébergement social est aussi requis par une autre catégorie de populations qui rencontrent des problèmes familiaux (6 %) pouvant les amener à quitter le domicile. Plusieurs raisons les ont conduites à y recourir : rupture familiale (4 %), violences ou ruptures conjugales (2 %). Enfin, 26 % des adultes sont hébergés dans le cadre d'une demande d'asile, une proportion quasi identique à celle observée fin 2008. L'État a l'obligation d'assurer l'hébergement des demandeurs d'asile qui se trouvent en France et dont la demande est en cours d'instruction, ceux-ci étant dans l'impossibilité administrative d'accéder à un logement ou de travailler. C'est le motif d'admission de l'ensemble des personnes accueillies en CADA et en accueil d'urgence des demandeurs d'asile. Mais avec un accueil saturé dans ces structures, certains d'entre eux sont orientés vers les CHRS, les « autres centres d'accueil », voire les centres maternels.

Quatre adultes sur dix sortent d'un hébergement d'urgence ou viennent de la rue

Avant d'intégrer un hébergement social (hors urgence), 28 % des personnes avaient été accueillies sur des places d'urgence ou en chambre d'hôtel ; 10 % venaient directement de la rue ou d'un hébergement de fortune ; 14 % d'un autre établissement d'hébergement social. Ces lieux de résidence antérieurs représentent plus de la moitié des admissions, comme en 2008.

L'hébergement d'urgence et le séjour dans la rue précèdent couramment l'entrée en CHRS (respectivement 21 % et 13 % des cas) ou dans un établissement de la catégorie « autres centres d'accueil » (respectivement 22 % et 24 %), en particulier – et c'est leur rôle – les places de stabilisation (26 % à chaque fois). Pour les centres maternels, le passage par l'urgence est beaucoup moins fréquent (11 % des cas), de même que pour les maisons relais (5 %). Un certain nombre de personnes ont

TABLEAU 3

Activité et revenus des adultes hébergés

En %

	CHRS*			Autres centres d'accueil*			Maisons relais	Accueil mère-enfants	CADA	Accueil d'urgence des demandeurs d'asile	CPH	Ensemble
	Ensemble	dont insertion	dont stabilisation	Ensemble	dont insertion	dont stabilisation						
Situation dans l'emploi												
Salariés CDI (y compris intermittents)	8	8	5	6	7	6	4	6	0	0	5	5
Salariés CDD, intérimaires, saisonniers, emplois occasionnels	9	10	6	7	7	8	3	4	1	0	4	5
Salariés en alternance (apprentissage ou professionnalisation)	1	1	1	1	1	1	0	1	0	0	0	1
Salariés sous contrat aidé, y compris revenu minimum d'activité	4	4	2	3	4	3	2	1	0	0	7	2
Activité d'insertion par l'activité économique (IAE)	1	1	1	3	8	1	1	1	0	0	2	1
Activité d'adaptation à la vie active (AVA)	3	4	1	1	0	1	1	1	0	0	0	2
En stage de formation	5	5	4	3	3	3	1	7	0	1	6	3
Chômeurs (inscrits ou non à Pôle emploi)	44	44	45	35	39	35	24	34	6	14	61	31
Dans l'impossibilité administrative ou médicale d'exercer une activité professionnelle	13	13	18	26	22	25	42	8	87	82	3	37
Étudiants	1	1	1	1	1	1	0	7	1	1	0	1
Retraités	2	2	6	5	3	5	12	0	0	0	1	4
Autres inactifs	8	7	10	9	4	10	9	28	5	2	10	8
Inconnue	1	2	2	2	0	1	3	3	0	0	0	1
Ressources financières												
Ressources du travail ou de stage	29	30	20	23	27	23	12	19	1	1	22	18
Revenu de solidarité active (RSA)												
Ne perçoit pas le RSA	60	60	62	65	61	65	73	25	95	92	16	69
Perçoit le RSA	35	35	34	30	36	29	23	64	4	7	77	27
Inconnu	5	5	4	5	3	6	4	11	1	1	7	4
Autres ressources												
Sans autres ressources personnelles	59	58	65	61	46	70	26	32	18	16	38	42
Allocation chômage, allocation de solidarité spécifique (ASS), allocation temporaire d'attente (ATA), allocation mensuelle de subsistance (AMS), allocation aux adultes handicapés (AAH), rente accident du travail (AT), pension d'invalidité	17	17	18	19	25	16	55	4	74	81	5	38
Retraite, allocation supplémentaire vieillesse (ASV), allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA), allocation veuvage (AV)	2	2	5	4	2	4	12	2	1	0	1	3
Prestations familiales	17	18	7	11	19	7	2	57	2	2	55	13
Autres allocations	2	2	1	2	3	1	2	2	4	1	1	2
Inconnues	3	3	4	3	5	2	3	3	1	0	0	2

CHRS : centres d'hébergement et de réinsertion sociale. CADA : centres d'accueil pour demandeurs d'asile. CPH : centres provisoires d'hébergement.

* Pour les CHRS et autres centres d'accueil, seules les places d'insertion et de stabilisation sont décrites séparément, mais la colonne « ensemble » comprend aussi les personnes accueillies sur d'autres places.

Note • Les enfants accompagnés par leurs parents ne sont pas pris en compte dans ce tableau.

Champ • France entière, situation au 15 décembre 2012, hors hébergement d'urgence.

Sources • DREES, enquête Établissements et services (ES) pour adultes en difficulté sociale 2012.

•••

6. Il faut ensuite avoir sollicité et obtenu une autorisation provisoire de travail, sur présentation d'une promesse d'embauche ou d'un contrat de travail.
7. Un étranger qui accède au statut de réfugié se voit délivrer une carte de résident valable dix ans.
8. Le taux de non-recours au RSA est de 50 % environ fin 2010 : 35 % pour le RSA socle, 68 % pour le RSA activité seul, selon le rapport final du Comité national d'évaluation du RSA de 2011 dirigé par François Bourguignon.

pu cependant se retrouver dans de telles situations par le passé. En effet, les maisons relais accueillent en priorité des personnes qui ont déjà un parcours dans les structures d'hébergement et 38 % d'entre elles viennent d'un hébergement social hors urgence.

Avant d'accéder aux CADA ou à l'accueil d'urgence des demandeurs d'asile, respectivement 66 % et 57 % de ces occupants sont passés par l'hébergement d'urgence ou une chambre d'hôtel, alors que ces dispositifs ne sont pas, en principe, destinés aux demandeurs d'asile. En ce qui concerne les CPH, la provenance courante de leurs occupants est le CADA : deux personnes sur trois en sont issues (64 %). Cependant, une part non négligeable d'entre elles viennent aussi de l'hébergement d'urgence (15 %).

À noter que parmi les adultes accueillis en établissement, plus d'un quart disposaient auparavant de leur propre logement (10 %), en tant que propriétaire ou locataire, ou étaient logés gratuitement par leur famille ou chez des amis (16 %). Ces proportions n'ont guère évolué par rapport à 2008.

Un cinquième des adultes hébergés occupent un emploi et près d'un tiers sont au chômage

Les personnes qui ont recours à l'hébergement social ne sont pas toutes exclues de l'emploi : au 15 décembre 2012, 19 % d'entre elles exercent une activité professionnelle (tableau 3). Parmi ces personnes, 5 % sont en contrat à durée indéterminée, les autres occupent un emploi à durée déterminée, sont intérimaires ou en travail temporaire (5 %), près de 2 % sont sous contrat aidé et 1 % ont contractualisé dans un dispositif d'alternance. S'y ajoutent 3 % de personnes en insertion par l'activité économique (IAE) ou en activité d'adaptation à la vie active (AVA). En outre, 3 % suivent un stage de formation. 31 % des personnes hébergées sont au chômage ; elles sont inscrites à Pôle emploi dans huit cas sur dix. La moitié des personnes hébergées sont inactives. Mais parmi ces inactifs, les trois quarts sont dans l'impossibilité administrative ou médicale d'exercer une activité (37 % de l'ensemble des hébergés).

En CHRS, les personnes sont plus proches du marché du travail que celles hébergées dans la plupart des autres établissements : 30 % ont un emploi (dont 4 % dans le cadre de l'IAE ou l'AVA, 5 % dans le cadre d'un stage de formation) et 44 % sont au chômage. Dans les « autres centres d'accueil », 24 % des personnes exercent une activité professionnelle, dont 3 % occupent des places dans le cadre de l'IAE et 3 % sont en formation. 35 % des hébergés se déclarent au chômage et 26 % sont dans l'impossibilité, pour des raisons administratives ou médicales, d'exercer une activité professionnelle.

Dans les maisons relais, les inactifs sont majoritaires (65 %), mais il s'agit dans la plupart des cas d'une impossibilité de travailler (42 % des hébergés) ou de retraités (12 % contre 4 % de l'ensemble). Pour des raisons institutionnelles, les CADA hébergent peu d'actifs (en emploi ou au chômage), les autorisations de travail ne pouvant être accordées qu'aux demandeurs d'asile qui ont déposé leur dossier depuis plus d'un an⁶. Ainsi, 87 % des personnes en CADA et 82 % en centre d'accueil d'urgence des demandeurs d'asile sont dans l'impossibilité administrative ou médicale d'exercer une activité. Ils sont seulement 3 % dans les CPH qui accueillent les étrangers ayant le statut de réfugiés, mais 61 % d'entre eux sont au chômage. Le statut de réfugié⁷ permet, en effet, d'accéder au marché de l'emploi.

42 % des adultes hébergés ne disposent d'aucune ressource

Au total, 42 % des adultes hébergés fin 2012 n'ont aucune ressource financière, soit 13 points de plus qu'en 2008. Du fait de l'importance du nombre d'inactifs et de chômeurs dans les établissements, 27 % des personnes touchent le revenu de solidarité active (RSA). L'ampleur du recours peut paraître faible, mais il s'agit d'un minimum social attribué sous condition de ressources et de résidence, certaines personnes étrangères ne peuvent y être éligibles. Par ailleurs, on sait que le RSA est marqué par un fort taux de non-recours⁸. De plus, 38 % des adultes perçoivent diverses allocations : alloca-

tions chômage (aide au retour à l'emploi [ARE], allocation de solidarité spécifique [ASS], allocation temporaire d'attente [ATA]), allocation aux adultes handicapés (AAH), allocation mensuelle de subsistance (AMS), rente d'accident du travail ou pension d'invalidité. 13 % des personnes hébergées déclarent bénéficier de prestations familiales. Parmi les familles qui ont au moins deux enfants ou un enfant de moins de 3 ans, deux cinquièmes perçoivent des prestations familiales ; les trois cinquièmes restants n'en perçoivent pas, notamment parce qu'elles sont étrangères et parce qu'elles ne remplissent pas les conditions liées à la régularité du séjour. 18 % des hébergés déclarent un revenu d'activité issu d'un travail ou d'un stage, soit 4 points de moins par rapport à fin 2008. Logiquement, les revenus d'activité sont plus fréquents dans les établissements où les personnes en emploi sont plus présentes, et donc principalement dans les CHRS (69 % des personnes qui occupent un emploi).

Comme en 2008, 31 % des sorties se font vers un logement autonome

Près de 47 700 personnes sont sorties d'un établissement d'accueil au cours de l'année 2012. 31 % d'entre elles ont accédé à un logement personnel (tableau 4), sachant que les deux tiers ont pu obtenir un logement HLM, ce qui représente une part plus élevée qu'en 2008. Ils sont 9 % à trouver une place dans un logement adapté, un foyer de travailleurs ou une résidence sociale. Par ailleurs, 16 % des personnes quittent l'établissement pour être logées gratuitement par la famille ou des amis et 10 % pour rejoindre un autre établissement d'hébergement à caractère social (hors urgence). Un tiers des personnes sortent des CHRS pour habiter dans leur propre logement. Les personnes hébergées en insertion accèdent deux fois plus souvent au logement de droit commun que celles qui occupent des places de stabilisation (respectivement 36 % et 19 %). 69 % des personnes hébergées en logement accompagné (une minorité dans les CHRS) accèdent à un logement personnel. Dans les « autres centres d'accueil », un quart des personnes sortent vers un

TABLEAU 4

Séjour et destination à la sortie des adultes hébergés

En %

Destination à la sortie	CHRS*				Autres centres d'accueil*				Maisons relais	Accueil mère-enfants	CADA	Accueil d'urgence des demandeurs d'asile	CPH	Ensemble
	Places d'insertion	Places de stabilisation	Places en logement accompagné	Ensemble	Places d'insertion	Places de stabilisation	Places en logement accompagné	Ensemble						
Propriétaire, locataire d'un logement non HLM	12	9	16	11	10	8	18	8	18	13	2	2	5	10
Locataire d'un logement HLM	24	10	53	22	36	11	11	17	18	28	12	10	87	21
Logé gratuitement ou hébergé dans la famille, chez des amis	18	15	2	18	14	13	9	13	11	26	9	8	1	16
Locataire en intermédiation locative, allocation de logement temporaire (ALT), foyer	9	11	11	9	6	12	9	10	7	5	10	27	4	9
Hébergement social (hors urgence)	7	18	2	9	4	15	4	13	3	8	15	14	0	10
Hébergé en urgence ou en chambre d'hôtel	2	5	2	3	3	5	0	4	1	2	18	7	0	5
Établissement (de santé, pénitencier, pour personnes âgées, etc.)	6	7	7	6	4	5	9	5	14	6	0	0	0	5
Sans abri, baraque, squat, destination inconnue, etc.	18	22	7	19	20	28	11	25	11	9	27	28	3	20
Autres	4	3	0	3	3	4	29	5	17	3	7	4	0	4

CHRS : centres d'hébergement et de réinsertion sociale. CADA : centres d'accueil pour demandeurs d'asile. CPH : centres provisoires d'hébergement.

* Pour les CHRS et autres centres d'accueil, seules les places d'insertion et de stabilisation sont décrites séparément, mais la colonne « ensemble » comprend aussi des personnes accueillies sur d'autres places.

Note • Les enfants accompagnés par leurs parents ne sont pas pris en compte dans ce tableau.

Champ • France entière, situation au 15 décembre 2012, hors hébergement d'urgence.

Sources • DREES, enquête Établissements et services (ES) pour adultes en difficulté sociale 2012.

logement autonome. Toutefois, 13 % s'orientent vers un nouvel établissement d'hébergement social (hors urgence). À la sortie des centres maternels, 41 % des femmes retrouvent un logement personnel et près d'un quart sont logées à titre gratuit par des proches (famille ou amis). Pour elles, le passage en hébergement n'a souvent été qu'une étape, car la moitié habitaient en logement

ordinaire (en tant que propriétaires, locataires ou logées gratuitement) avant d'entrer dans l'établissement. En maisons relais, une structure plus proche du logement disposant de services d'accompagnement, l'hébergement est souvent plus durable que dans les autres structures et les sorties se font rarement sans solution. De ce fait, le taux de sortie vers un logement personnel est

plus élevé que sur l'ensemble de la population hébergée (36 %). Dans ces établissements, 14 % des personnes le quittent pour rejoindre une autre institution ; les deux tiers se dirigent vers un établissement de santé.

En ce qui concerne les CADA, ils ouvrent peu d'accès au logement (14 %, dont la plupart en HLM), et la transition vers un autre établissement d'hébergement social

ou une chambre d'hôtel est fréquente (33 % des cas). Pour ceux qui obtiennent le statut de réfugié et qui passent par un CPH, la situation s'améliore, notamment grâce à la levée de l'impossibilité administrative d'accéder à l'emploi et au logement. Ainsi, à leur sortie d'un CPH, 92 % des personnes accèdent à leur propre logement, dont 87 % dans un logement HLM.

Un quart des sortants se retrouvent à la rue ou en hébergement d'urgence

En 2012, un quart des personnes hébergées dans les différentes structures d'accueil sortent sans solution de logement : 5 % rejoignent un hébergement d'urgence ou une chambre d'hôtel,

20 % se retrouvent sans abri, en hébergement de fortune, parfois sans destination connue. Deux tiers de ces sortants étaient déjà dans de telles situations avant d'entrer dans l'établissement. 63 % des personnes qui suivent ce parcours sont des hommes isolés. Ce diagnostic est très proche du résultat observé fin 2008, puisqu'ils étaient 27 % sans lieux de résidence pérennes.

En CHR, une différence existe entre les personnes accueillies en insertion et celles logées en stabilisation : pour les premières, 20 % rejoignent la rue, l'urgence ou une destination inconnue, contre 27 % pour les secondes. Dans les « autres centres d'accueil », l'écart s'accroît entre les sortants de places

d'insertion et ceux qui résidaient en places de stabilisation (respectivement 23 % et 33 % rejoignent la rue, l'urgence ou une destination inconnue). Si l'accueil en stabilisation rencontre plus d'échecs, c'est aussi parce qu'il s'adresse à un public a priori plus désocialisé : 37 % des personnes hébergées en places de stabilisation dans les « autres centres d'accueil » proviennent de la rue contre 12 % pour les places d'insertion (tableau 2). En CADA, la moitié du public hébergé quitte l'établissement sans alternative ; ceux qui sont dirigés vers un hébergement d'urgence ou une chambre d'hôtel sont plus nombreux qu'ailleurs (18 % contre 5 % de l'ensemble des sortants). ■

POUR EN SAVOIR PLUS

- **Cours des comptes**, 2011, « La politique publique de l'hébergement des personnes sans domicile », 2011.
- **Létard V., Touraine J.-L.**, 2013, Rapport sur la réforme du droit d'asile, novembre.
- **Mainaud T.**, 2011, « L'hébergement social (hors urgence) : 70 000 personnes sans logement accueillies en établissements », *Études et Résultats*, n° 766, juin.
- **Pinte E.**, 2008, « Propositions pour une relance de la politique de l'hébergement et de l'accès au logement », janvier.
- **Pliquet E.**, 2015, « Plus de 100 000 places d'hébergement pour les personnes en difficulté sociale », *Études et Résultats*, n° 916, avril.
- **Yaouancq F., Duée M.**, 2014, « Les sans-domicile et l'emploi », *Insee Première* n° 1494, avril.
- **Yaouancq F., Lebrère A., Règnier V., Legleyen S., Quaglia M.**, 2013, « L'hébergement des sans-domicile en 2012 », *Insee Première*, n°1455, juillet.

LA DREES SUR INTERNET

Retrouvez toutes nos publications sur notre site

www.drees.sante.gouv.fr

Retrouvez toutes nos données sur

www.data.drees.sante.gouv.fr

Pour recevoir nos avis de parution

www.drees.sante.gouv.fr/les-avis-de-parution,2052.html

Directeur de la publication : Franck von Lennep

Responsable d'édition : Carmela Riposa

Secrétaires de rédaction : Sabine Boulanger et Laurence Grivet

Composition et mise en pages : Stéphane Jeandet

Conception graphique : Julie Hiet et Philippe Brulin

Imprimeur : Imprimerie centrale de Lens

Pour toute information : drees-infos@sante.gouv.fr

Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources •

ISSN papier 1292-6876 • ISSN électronique 1146-9129 • AIP 0001384